

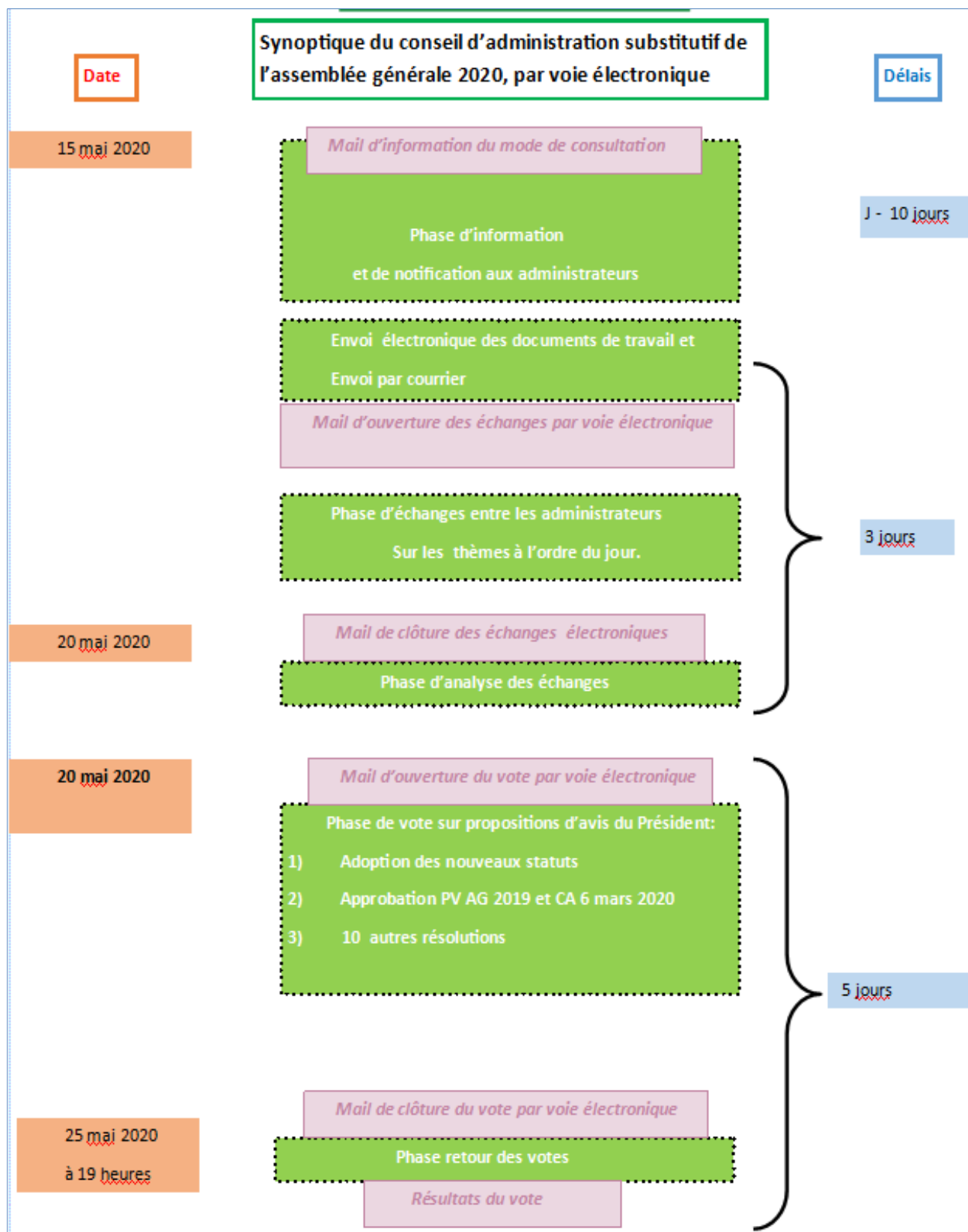


**PROCES-VERBAL**  
du  
**Conseil d'Administration du 25 mai 2020,**  
substitutif de l'Assemblée Générale 2020  
annulée en raison la crise sanitaire liée au COVID-19

La pandémie de COVID-19 nous a contraint à annuler notre assemblée générale 2020.

En vertu de l'ordonnance du 25 mars 2020, de l'arrêté ministériel du 18 mai 2020 portant adaptation temporaire des statuts des fédérations départementales, du décret 2020-580 du 18 mai 2020, et du décret N°2020-583 du 18 mai 2020 portant adaptation temporaire de dispositions réglementaires relatives à la chasse, un conseil d'administration substitutif et décisionnaire est organisé par voie électronique de la manière suivante avec la participation de l'ensemble des administrateurs de la fédération des chasseurs de la Mayenne :

MM. MOULIERE, BOUCHET, CARRE, COURCIER, de FERRIERE, DESCHAMPS, de VALLAVIEILLE, GOMBAULT, GUENIOT, LAROCHE, LERICHE, LE PIVERT, PAUTREL, PIVETTE et ROBLOT.



### L'ordre du jour a été le suivant :

- Adoption des nouveaux statuts
- Approbation du PV de l'AG ordinaire du 27 avril 2019
- Approbation du conseil d'administration du 6 mars 2020
- Rapport d'activités
- Compte rendu financier
- Fixation des cotisations fédérales 2020-2021
- Tarifs des contrats de services 2020-2021, bracelets et autres
- Budget 2020-2021
- Acquisition ou vente d'immeuble

Chaque administrateur a reçu par voie électronique et par courrier des documents de travail

(consultables à la FDC 53) :

- Une convocation
- Le synoptique du conseil électronique
- Le projet des nouveaux statuts
- Les statuts 2018 en vigueur
- Le règlement intérieur FDC 53
- Le procès-verbal de l'assemblée générale 2019
- Le compte rendu du conseil d'administration du 6 mars 2020
- Les rapports d'activités et financier, ainsi que les résolutions à voter qui en découlent. Le président MOULIERE y rappelle notamment les circonstances de cette situation inédite. Les propositions ont fait l'objet d'une validation lors du conseil d'administration du 6 mars 2020. Elles auraient été soumises à approbation lors de l'assemblée générale 2020. Ainsi nous devons les confirmer dans le cadre de ce conseil d'administration substitutif de l'assemblée générale.

2018-2019 a été l'année de la mise en place de la réforme de la chasse pour son application lors de la campagne cynégétique 2019-2020 pour ce qui est de la validation du permis à 200 € ou de CHASSADAPT.

Une synthèse de nos activités de formations, de pédagogie et techniques que nous évoquons tous les ans à notre assemblée y est présentée, suivie du Bilan Financier et des Rapports du Commissaire aux comptes (présentée dans le chasseur Mayennais N°93 2<sup>ème</sup> semestre 2020). La procédure exige de procéder à l'adoption des nouveaux statuts des fédérations en premier lieu et d'approuver les PV de l'assemblée générale 2019 et du conseil d'administration du 6 mars 2020. Ayant présenté un règlement pour notre fédération lors de notre assemblée générale 2019, nous le conservons tel qu'adopté lors de celle-ci.

Ce conseil d'administration ne peut pas approuver les comptes 2018-2019 qui devront faire l'objet d'une approbation ultérieure (en AG 2021 par exemple). Cependant, ils sont présentés dans le Rapport Financier. Un Budget 2020-2021 a été établi sur les bases d'éléments faisant l'objet des résolutions.

Après la phase d'échanges comme indiquée sur le synoptique, la procédure de vote est lancée. Le lundi 25 mai à 19 heures tous les administrateurs avaient voté par retour de mail en remplissant le tableau dont les résultats sont présentés ci-dessous.

Il y avait donc 15 votants.

VOTE N°	Résolution N°	Thèmes	Pour	Contre	Abstention	Résultats
1	1	Nouveaux statuts	15			Adoptée
2	Approbation	PV AG 2019	15			Approuvé
3	Approbation	CR conseil 6 mars	15			Approuvé
4	2	Prix du timbre départemental grand gibier	15			Adoptée
5	3	Montant de la contribution territoriale	15			Adoptée
6	4	Prix du timbre fédéral	15			Adoptée
7	5	Tarifs contrat de services	15			Adoptée
8	6	Plan de chasse grand gibier (Adhésion et bracelets)	15			Adoptée
9	7	Plan de chasse petit gibier (Adhésion et bracelets)	15			Adoptée
10	8	Budget 2020-2021	14		1	Adoptée
11	9	Opérations d'acquisitions	15			Adoptée

Tous les votes étant parvenus, le Conseil est clos par un mail à 19 h 00.

Le Secrétaire  
P. de FERRIERE

Le Président  
Y. MOULIERE

( Le Président )

## RÉSOLUTION N° 1

Je demande donc à l'Assemblée Générale d'approuver  
le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mai 2020.

### PROPOSITION

**1**

**RESOLUTION N° 1**

Les chasseurs de la Mayenne,  
réunis en Assemblée Générale,

➤ après lecture du Procès-verbal du Conseil  
d'Administration du 25 mai 2020, substitutif de  
l'Assemblée Générale 2020 annulée en raison  
de la crise sanitaire liée au COVID-19,

Approuvent le dit rapport tel qu'il a été présenté.

à Montflours, le 24 avril 2021